



**Rapport relatif à l'audit
des comptes des partis politiques
au titre de l'année 2021**

Synthèse

Sommaire

1. Nette augmentation des recettes déclarées par les partis et poursuite de l'effort de restitution des montants du soutien non-justifiés au Trésor.....	6
1.1. Soutien de l'Etat marqué par le contexte des élections de 2021	6
1.2. Diminution de la contribution de l'Etat au financement des campagnes électorales sous l'effet de l'organisation simultanée des scrutins et du contexte pandémique	7
1.3. Constance de la contribution de l'Etat à la couverture des frais de gestion.....	7
1.4. Amélioration de 62% des ressources propres des partis	8
1.5. Restitution au Trésor de 72% des montants du soutien non justifié (25,96 MDH)	8
1.6. Non Restitution au Trésor de 10,32 MDH par 13 partis politiques	8
2. Nécessité d'améliorer la justification des dépenses	9
2.1. Hausse de 24% des frais de gestion des partis	9
2.2. Insuffisances en matière de justification des dépenses	10
3. Gestion financière et comptable des partis à améliorer.....	11
3.1. Légère diminution dans la production des comptes annuels.....	11
3.2. Production de six comptes certifiés avec réserve et un compte non certifié.....	12
3.3. Défaillances dans la gestion financière et comptable et nécessité d'un accompagnement soutenu pour le renforcement des capacités des partis politiques en la matière.....	13

Annexes

ANNEXE N°1 : Principaux indicateurs de performance par parti politique relatifs à la restitution du soutien non justifié à fin décembre 2022.....	15
ANNEXE N°2 : Insuffisances constatées au niveau de la justification des dépenses des partis politiques au titre de l'année 2021.....	17
ANNEXE N°3 : Principaux indicateurs de performance relatifs à la production et à la certification des comptes.....	18

Synthèse

du rapport relatif à l'audit des comptes des partis politiques au titre de l'année 2021

Conformément aux dispositions de l'article 147 de la Constitution et en application de l'article 44 de la loi organique n° 29-11 relative aux partis politiques et de l'article 3 de la loi n° 62-99 formant code des juridictions financières telles qu'elles ont été complétées et modifiées, la Cour des comptes a audité les comptes des partis politiques, notamment en produits et charges, et a vérifié la sincérité de leurs dépenses au titre du soutien accordé par l'Etat en 2021 pour la contribution à la couverture de leurs frais de gestion (123,37 MDH).

Il est à signaler que les dépenses des campagnes électorales au titre de l'année 2021 (378,90 MDH) feront l'objet de rapports spécifiques relatives à la vérification des pièces justificatives des dépenses des montants reçus au titre de la participation de l'Etat au financement desdites campagnes, et ce conformément aux dispositions de l'article 45 de la loi organique n° 29-11 précitée.

Les **ressources globales** des 29 partis ayant produit leurs comptes ont atteint un montant de **499,69 MDH** réparties entre le soutien de l'Etat (81%) et les ressources propres (19%). Quant aux **dépenses globales**, elles se sont élevées à **502,27 MDH**. A ce titre, il convient de souligner que les ressources et les dépenses de huit partis sur 29 ont constitué à eux seuls près de **92%** du total des ressources

et dépenses déclarées (RNI, PAM, PI, PJD, USFP, MP, PPS et UC).

A cet égard, **la Cour des comptes a noté la stabilité de la performance financière et comptable des partis politiques**, notamment en ce qui concerne la certification de leurs comptes par des experts-comptables et la restitution au Trésor public d'une partie du soutien non justifié comme prévu par les lois et règlements en vigueur.

La synthèse ci-après présente les principales observations et recommandations de la Cour après prise en compte des réponses des responsables nationaux des partis concernés.

1. Nette augmentation des recettes déclarées par les partis et poursuite de l'effort de restitution des montants du soutien non-justifiés au Trésor

1.1. Soutien de l'Etat marqué par le contexte des élections de 2021

Le soutien total accordé par l'Etat aux partis politiques s'est élevé en 2021 à 407,09 MDH, répartis entre la contribution de l'Etat pour couvrir les dépenses des campagnes électorales (85,56%), le soutien annuel pour la contribution à la couverture de leurs frais de gestion (14,39%) et le soutien accordé pour l'encouragement de la représentativité politique des femmes (0,05%). A noter qu'aucune contribution à la couverture des frais d'organisation des congrès nationaux ordinaires des partis n'a été octroyée en 2021.

1.2. Diminution de la contribution de l'Etat au financement des campagnes électorales sous l'effet de l'organisation simultanée des scrutins et du contexte pandémique

La contribution de l'Etat au financement des campagnes électorales des partis politiques au titre des scrutins du 8 septembre 2021 pour l'élection des membres de la Chambre des représentants, des conseils communaux et régionaux et du scrutin du 5 octobre de la même année pour l'élection des membres de la Chambre des conseillers s'est élevée à 348,29 MDH, soit 99% de l'enveloppe financière prévue à cet objet (352 MDH).

Ces contributions ont ainsi enregistré une baisse de 33,85% par rapport au total du soutien accordé pour le financement des campagnes électorales de 2015 et 2016 (526,28 MDH).

Cette baisse est attribuée d'une part aux économies induites par l'organisation simultanée des scrutins pour l'élection des membres de la Chambre des représentants et des conseils communaux et régionaux (8 septembre 2021) et d'autre part, au contexte pandémique lié à la propagation du Covid-19 qui a obligé les partis politiques à ajuster leurs stratégies de communication et de recourir aux techniques numériques (visioconférences, meetings hybrides,).

1.3. Constance de la contribution de l'Etat à la couverture des frais de gestion

Le montant total du soutien annuel accordé par l'Etat aux partis au titre de la contribution à la couverture de leurs frais de gestion a atteint **58,59 MDH** au profit de **27 partis** ayant une situation régulière vis-à-vis du Trésor, soit 42% du total des crédits prévus à ce titre par la loi de finances

de 2021 (140 MDH). Il convient de souligner que le montant annuel dudit soutien est resté quasiment le même que pour les années 2019 et 2020.

1.4. Amélioration de 62% des ressources propres des partis

Les **ressources propres** des partis politiques ont atteint en 2021 un montant total de **92,60 MDH**, enregistrant ainsi une augmentation de l'ordre de 62% par rapport à 2020. Ces ressources se répartissent entre les cotisations et contributions (91%) et les produits non courants (9%). L'évolution de ces ressources est due principalement au doublement des contributions et cotisations des adhérents qui sont passées de 43,11 MDH en 2020 à 84,60 MDH en 2021.

1.5. Restitution au Trésor de 72% des montants du soutien non justifié (25,96 MDH)

En 2021 et 2022, **16** partis ont restitué au Trésor public un montant global de **25,96 MDH**, soit l'équivalent de 72% du soutien non justifié qui leur a été accordé par l'État au titre de la contribution de l'Etat au financement des campagnes électorales des partis au titre des scrutins de 2021 et antérieurs (25,17 MDH pour 13 partis) ainsi qu'à la participation à la couverture de leurs frais de gestion (789,96 KDH pour 7 partis) comme indiqué à l'annexe n°1. Le montant total restitué durant la période 2020-2022 s'élève à 33,05 MDH.

1.6. Non Restitution au Trésor de 10,32 MDH par 13 partis politiques

Jusqu'à fin décembre 2022, 13 partis n'ont pas encore restitué au Trésor public un montant d'environ **10,32 MDH**. Ce montant se répartit entre le soutien non utilisé ou utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles

il a été accordé (2,14 MDH), le soutien dont l'utilisation n'a pas été appuyée par les pièces justificatives prévues par les lois et règlements en vigueur (1,28 MDH) et le soutien indu (6,90 MDH) représentant la différence entre l'avance versée au parti et le montant du soutien lui revenant au vu des résultats du scrutin concerné. Il se rapporte à la contribution de l'Etat au financement des campagnes électorales au titre des scrutins de 2021 (5,78 MDH pour un parti), 2016 et 2015 (2,97 MDH pour huit partis), ainsi qu'à la contribution de l'Etat à la couverture des frais de gestion au titre des années 2021, 2020 et 2017 (1,57MDH pour 9 partis).

A ce titre, **la Cour recommande** aux partis politiques de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de restituer au Trésor public les montants non justifiés du soutien de l'État (10,32 MDH) conformément aux dispositions de l'article 43 de la loi organique n° 29-11 relative aux partis politiques et aux décrets pris pour son application.

2. Nécessité d'améliorer la justification des dépenses

Les **dépenses globales** déclarées par les partis politiques en 2021 ont atteint un montant de **502,27 MDH**, réparti entre les dépenses des campagnes électorales (75,44%), les frais de gestion (22,99%), l'acquisition des immobilisations (1,52%) et l'organisation des congrès nationaux ordinaires (0,05%).

2.1. Hausse de 24% des frais de gestion des partis

L'analyse des dépenses des partis politiques a montré que leurs **frais de gestion de 2021 ont augmenté de 24% par rapport à 2020**, enregistrant ainsi un montant de 115,47 MDH, contre 88,17 MDH en 2020. Cette reprise s'explique par le retour progressif des partis à une gestion

normale après l'assouplissement des restrictions sanitaires liées à la pandémie Covid-19.

Ces frais de gestion se répartissent entre les dépenses du personnel (31,44%), les frais de transport, de missions et de réception (17,04%), les charges de location (15,61%), les charges externes diverses (13,75%), les achats de fournitures et consommables (9,51%), ainsi que d'autres dépenses diverses (12,66%).

2.2. Insuffisances en matière de justification des dépenses

Le montant total des dépenses ayant fait l'objet d'observations de la Cour s'élève à **5,14 MDH**, ayant concerné **15 partis sur les 29 partis ayant produit leurs comptes**, soit **4,17%** du montant total des dépenses déclarées par l'ensemble des partis en 2021 (123,37 MDH). Cette situation dénote une augmentation significative par rapport à 2020 (1%), 2019 (2%). Une grande variabilité entre les partis est à noter concernant la part des dépenses ayant fait l'objet d'observations dans le total des dépenses qu'ils ont déclarées.

Les observations soulevées, détaillées en l'annexe n°2, ont porté sur les aspects ci-après:

- Des **dépenses de sept partis, non appuyées par des pièces justificatives** prévues par les textes législatifs et réglementaires, pour un montant de 4,77 MDH, soit **3,87%** du montant global des frais de gestion déclarés en 2021, contre 0,76% en 2020, 1,30% en 2019 ;
- Des **dépenses de quatre partis, appuyées par des pièces justificatives insuffisantes**, pour un montant de 47 658,00DH, soit l'équivalent de **0,04%** du montant global des frais de gestion, à l'instar de 2020 et 2019 ;

- Des **dépenses de sept partis, justifiées par des pièces libellées au nom d'autres personnes autres que le parti politique concerné** pour un montant de 322 306,14DH, soit environ **0,26%** du montant global des frais de gestion se rapprochant des taux enregistrés en 2019 et 2020.

3. Gestion financière et comptable des partis à améliorer

L'audit des comptes annuels des partis politiques a permis de relever plusieurs observations en matière de production des documents et pièces constitutifs de leurs comptes, de tenue de leur comptabilité et de leurs gestions financières et administratives, dont les principaux indicateurs de performance sont récapitulés au niveau de l'annexe n°3 en ce qui concerne la production et la certification des comptes .

3.1. Légère diminution dans la production des comptes annuels

Sur un total de 34 partis, **cinq partis ont failli à l'obligation de production de leurs comptes** (parti de la Réforme et du Développement, parti Al Ahd Addimoqrati, parti des Forces Citoyennes, parti de l'Union Marocaine pour la Démocratie et parti de l'Union Nationale des Forces Populaires).

Aussi, **29 partis ont produit leurs comptes annuels**, enregistrant ainsi une légère diminution par rapport à 2020 (30 partis) et 2019 (32 partis). Parmi ces 29 partis, onze ont présenté leurs comptes **au-delà du délai légal** du 31 mars 2022 (parti de la Justice et du Développement, parti Démocrate National, parti Socialiste Unifié, parti Marocain Libéral, parti du Mouvement Démocratique et Social, parti de la Société Démocratique, parti de la Voie

Démocratique Travailleuse, parti du Congrès National Ittihadi, parti Marocain des Verts, parti Al Amal, parti de l'Avant-garde Démocratique et Socialiste).

Par ailleurs, 14 partis n'ont pas produit l'intégralité des tableaux formant **l'état des informations complémentaires** (ETIC) exigés par le plan comptable normalisé des partis politiques.

3.2. Production de six comptes certifiés avec réserve et un compte non certifié

Six partis ont produit des comptes **certifiés avec réserve** par les experts-comptables (parti de l'Istiqlal, parti du Mouvement Populaire, parti du Front des Forces Démocratiques, parti Marocain Libéral, parti de la Liberté et de la Justice Sociale et parti Annahda). Ces réserves ont trait, selon le cas, principalement au défaut de prise en charge comptable totale ou partielle des dotations aux amortissements, des dotations aux provisions pour risques et charges, au non établissement de l'inventaire annuel des immobilisations, au défaut de régularisation de la situation juridique du foncier ou à l'absence de pièces justificatives de certaines dépenses.

Par ailleurs, le parti du Mouvement Démocratique et Social n'a pas produit le rapport de certification de son compte exigé par les dispositions de l'article 42 de la loi organique n°29-11 précitée.

Dans ce cadre, **la Cour recommande** aux partis politiques de veiller au respect du délai légal de production des comptes annuels, dûment certifiés et appuyés par toutes les pièces formant lesdits comptes comme prévu par les lois et règlements en vigueur.

3.3. Défaillances dans la gestion financière et comptable et nécessité d'un accompagnement soutenu pour le renforcement des capacités des partis politiques en la matière

La gestion financière et comptable de **22 partis** a été marquée par des insuffisances portant sur l'imputation de certaines opérations comptables dans des comptes inappropriés (5 partis), la non comptabilisation des montants du soutien à restituer au Trésor public (9 partis), le non-respect des règles de tenue du compte « caisse » (3 partis), des erreurs de report des soldes des comptes de clôture de l'année précédente (3 partis), ainsi que le non-respect des adaptations prévues par le plan comptable normalisé des partis politiques (9 partis).

A ce titre, **la Cour recommande** aux partis politiques de veiller à l'amélioration de leur gestion comptable, à la transparence de leurs comptes et au respect des principes et règles comptables, en l'occurrence le principe de clarté et les règles d'exhaustivité et d'intangibilité du bilan.

En effet, ces défaillances sont dues essentiellement à des insuffisances dans les capacités de gestion administrative, financière et comptable, que la Cour a pu appréhender via un questionnaire en l'objet, auquel ont répondu 26 partis. Il ressort de l'analyse des réponses sus indiquées ce qui suit :

- 38% des partis (10/26) ne procèdent pas à l'élaboration d'un budget prévisionnel de leurs ressources et dépenses ;
- L'absence d'une procédure formalisée de recouvrement des recettes pour 53,8% des partis (14/26), ainsi que d'une procédure d'exécution des

dépenses pour 18 partis sur 26, soit une proportion de 69,2% ;

- Seulement 120 employés des partis sur un effectif total de 434 employés, soit une proportion de 27,6%, disposent d'un niveau d'enseignement supérieur. L'analyse des effectifs révèle une grande disparité entre partis disposant de plus de 100 employés (Parti de l'Istiqlal, Parti de l'Authenticité et de la Modernité) et partis déclarant un effectif très limité voire nul (Parti Marocain Libéral, Parti Annahda) ;

Dans ce cadre, **la Cour recommande aux partis politiques** d'œuvrer davantage au développement de leurs capacités de gestion, notamment à travers le renforcement de leurs structures administratives et de leurs ressources humaines.

Elle recommande également aux services concernés du **ministère de l'intérieur** d'accompagner davantage les partis politiques à travers le renforcement des cycles de formation ciblés en faveur de leurs cadres chargés de la gestion administrative, comptable et financière, de veiller à l'élaboration d'un manuel des procédures comptables et à la mise en place d'un système d'information unifié et simplifié, en vue d'une utilisation large et optimale du plan comptable normalisé des partis politiques.

Annexe n°1 : Principaux indicateurs de performance par parti politique relatifs à la restitution du soutien non justifié (en DH)

Parti		Restitution au Trésor	
		Total Montants non restitués à fin 2022	Total Montants restitués en 2021 et 2022
1	RNI		13 377 681,18
2	PAM		0,00
3	PI		4 899 793,70
4	USFP		0,00
5	MP		1 772 173,99
6	PPS		409 829,26
7	UC		0,00
8	PJD	5 785 122,26	2 893 000,00
9	MDS	1 559 437,94	400 000,00
10	FFD		145 634,28
11	PSU		0,00
12	PADS (Taliâa)		130 097,23
13	Congrès National Ittihadi	31 987,00	16 557,61
14	Parti des néo-démocrates		0,00
15	Parti Environnement et Développement Durable		28 834,96
16	Parti Marocain libéral	564 634,15	606 783,95
17	Parti Al Amal		

Parti		Restitution au Trésor	
		Total Montants non restitués à fin 2022	Total Montants restitués en 2021 et 2022
18	Parti Equité	66 034,77	
19	Parti Verts Marocains	344 044,77	
20	Parti Union et Démocratie	10 491,71	168 790,42
21	Parti Centre Social		
22	Parti Réforme et Développement	679 756,95	
23	Parti Choura et Isitiqlal		27 174,21
24	Parti Liberté et Justice Sociale	53 418,86	333 549,68
25	Parti Renaissance et Vertu		
26	Parti de l'Action		66 094,82
27	Parti Annahda	35 366,15	
28	Parti Société Démocrate	11 315,77	
29	Parti Union Marocaine pour la démocratie		683 296,02
30	Parti Démocrate National	942 193,7	
31	Part Al Ahd Addimoqrati	240 000,00	
32	Parti Voie démocratique Travailliste		
33	Parti Forces Citoyennes		
34	UNFP		
Total		10 323 804,03	25 959 291,31
Taux		28%	72%

Annexe n°2 : Insuffisances constatées au niveau de la justification des dépenses des partis politiques au titre de l'année 2021 (en DH)

Partis politiques	Total des dépenses par parti	Dépenses non appuyées par des PJ (1)	Dépenses appuyées par des PJ insuffisantes (2)	Dépenses justifiées par des PJ non libellées au nom du Parti (3)	Total (1+2+3)	Taux
1. Parti de la Justice et du Développement	33 284 780,61	3 296 358,00			3 296 358,00	9,90%
2. Parti de l'Istiqlal	18 962 864,45	672 266,10		52 874,27	725 140,37	3,82%
3. Parti de l'Union Constitutionnelle	1 909 217,60	511 124,00			511 124,00	26,77%
4. Parti Marocain Libéral	266 270,02			160 000,00	160 000,00	60,09%
5. Parti du Mouvement Démocratique et Social	558 645,41	145 684,60			145 684,60	26,08%
6. Parti de la Renaissance et de la Vertu	503 117,23			93 178,73	93 178,73	18,52%
7. Parti Démocrate National	85 794,25	83 326,00			83 326,00	97,12%
8. Parti de l'Union Socialiste des Forces Populaires	4 129 841,96	55 000,00			55 000,00	1,33%
9. Parti du Congrès National Ittihadi	479 908,00		18 272,00		18 272,00	3,81%
10. Parti de la Voie Démocratique Travailliste	23 414,13		11 500,00	1 151,43	12 651,43	54,03%
11. Parti du Centre Social	468 418,70	9 213,86		1926,01	11 139,87	2,38%
12. Parti de la Société Démocratique	457 433,69			10 771,61	10 771,61	2,35%
13. Parti de l'Avant-Garde Démocratique et Socialiste	602 529,88		9 500,00		9 500,00	1,58%
14. Parti Marocain des Verts	275 466,72		8 386,00		8 386,00	3,04%
15. Parti de l'Equité	650 715,61			2 404,09	2 404,09	0,37%
Total des dépenses des 15 partis	62 658 418,26	4 772 972,56	47 658,00	322 306,14	5 142 936,70	8,21%

Annexe n°3 : Principaux indicateurs de performance relatifs à la production et à la certification des comptes

Parti		Production des comptes			Certification des comptes		
		Défaut de production	Hors délai	Dans le délai	Défaut de certification	Avec réserve	Sans réserve
1	RNI			x			x
2	PAM			x			x
3	PI			x		x	
4	USFP			x			x
5	MP			x		x	
6	PPS			x			x
7	UC			x			x
8	PJD		x				x
9	MDS		x		x		
10	FFD			x		x	
11	PSU		x				x
12	PADS (Taliâa)		x				x
13	Congrès National Ittihadi		x				x
14	Parti des néo-démocrates			x			x
15	Parti Environnement et Développement Durable			x			x
16	Parti Marocain libéral		x			x	
17	Parti Al Amal		x				x
18	Parti Equité			x			x
19	Parti Verts Marocains		x				x
20	Parti Union et Démocratie			x			x
21	Parti Centre Social			x			x
22	Parti Réforme et Développement	x					
23	Parti Choura et Isitiqlal			x			x
24	Parti Liberté et Justice Sociale			x		x	
25	Parti Renaissance et Vertu			x			x
26	Parti de l'Action			x			x
27	Parti Annahda			x		x	
28	Parti Société Démocrate		x				x
29	Parti Union Marocaine pour la démocratie	x					x
30	Parti Démocrate National		x				x
31	Part Al Ahd Addimoqrati	x					
32	Parti Voie démocratique Travailliste		x				x
33	Parti Forces Citoyennes	x					
34	UNFP	x					
Total		5	11	18	1	6	22

